

Image not found or type unknown



Suppression d'une part pour parent isolé

Par **fitness18**, le **09/10/2009** à **12:30**

Bonjour,
J'ai reçu une proposition de rectification (procédure contradictoire) parceque j'avais coché la case T parent isolé pour mes revenus 2006.
Le fisc déclare détenir des renseignements comme quoi je vivais avec quelqu'un au 1er janvier 2006.
J'ai effectivement hébergé une personne pendant 2 mois , (qui était sans ressources), mais octobre et novembre 2005 .
Les services fiscaux sont-ils tenus de me fournir les renseignements en leur possession ?
Merci d'avance pour vos réponses.
JB